

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Diffusion immédiate

Le 22 avril 1998

DES CONSIDÉRATIONS ÉLECTORALES EMPÊCHENT LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI SUR LE TABAC : QUELS INTÉRÊTS LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROTÈGE-T-IL?

Montréal, le 22 avril 1998 – D'après les propos du ministre de la Santé, le Dr Jean Rochon, le gouvernement du Québec retarde de nouveau le dépôt du projet de loi sur le tabac, en prétextant que ce dernier ne constitue pas une priorité dans les hautes sphères gouvernementales.

« Les soucis électoraux du Parti Québécois l'emportent donc sur la santé des Québécois », affirme Louis Gauvin, porte-parole de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*. « Le gouvernement peut bien présenter une série de mesures curatives à l'égard du cancer, mais il semble réticent à s'attaquer à la principale cause de cette maladie : le tabac. Les objectifs de la lutte contre le cancer ne seront jamais atteints si des mesures pour prévenir le tabagisme ne sont pas rapidement adoptées.

« Il est inacceptable que les luttes de pouvoir politique privent la population d'une loi essentielle à la prévention du cancer. Il est maintenant clair que le gouvernement du Parti Québécois ne croit pas que la mort évitable de 12 000 de ses citoyens chaque année mérite d'être traitée comme une priorité », déclare monsieur Gauvin.

Douze Québécois meurent tous les jours des suites de cancers causés par le tabagisme (en plus de 18 autres à la suite d'autres maladies causées par le tabac). En tout, le tabac tue 12 000 Québécois et Québécoise chaque année.

« Le gouvernement a le pouvoir et le devoir d'intervenir lorsque la vie des gens est en danger. Et maintenant, pour des raisons strictement électorales, le gouvernement du Parti Québécois s'apprête à abandonner son obligation d'intervenir pour protéger le public contre les dangers liés au tabac.

« L'argument qui nous été offert, à l'égard des commandites du tabac, est un faux prétexte. Le ministre des Finances, Monsieur Bernard Landry, a déjà annoncé la mise sur pied d'un fonds de compensation pour venir en aide aux événements culturels et sportifs qui seraient affectés par une interdiction de la commandite de tabac. Cette question est donc réglée. Il n'y a plus de justifications pour retarder le dépôt du projet de loi tant attendu sur le contrôle du tabac.

« Quels intérêts le gouvernement du Québec protège-t-il? Ce ne sont certainement pas ceux de la population. D'après la réticence du bureau du Premier ministre, il semble que le gouvernement du Québec préfère protéger les intérêts de l'industrie du tabac. »

-30-

Source et information: Louis Gauvin (514) 598-5533 ; téléavertisseur : (514) 361-7046

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac représente 660 municipalités, commissions scolaires, centre de jeunes, hôpitaux, groupes communautaires, et organismes de santé québécois qui réclament une série de mesures législatives sur le tabac.

